

FICHE PROJET

Nom du porteur : Régie des thermes de Digne-les-Bains

Statut juridique : Régie autonome

Territoire (nom de l'EPCI) : Provence Alpes Agglomération.

Le présent document permet de présenter de manière synthétique le projet pour lequel le porteur est susceptible de solliciter un financement au titre du contrat départemental de solidarité territoriale des Alpes de Haute-Provence. Il ne constitue pas un engagement de la part du Département et ne saurait présager de l'éligibilité du projet. Il est informatif et n'ouvre à aucun droit.

Nom du projet	Amélioration et montée en gamme de l'offre de soins thermaux de Digne-les-Bains – Recyclage de boues et création de soins à basse température
Description synthétique et objectif du projet	<p><i>Décrivez votre projet en mentionnant notamment : contexte, objectifs, publics visé, résultats escomptés, etc.</i></p> <p>Avec le soutien de l'Etat, de la Région SUD et du Département des Alpes-de-Haute-Provence, Provence Alpes Agglomération a lancé en 2024 la première phase des travaux de rénovation de l'établissement thermal de Digne-les-Bains, qui prévoit le remplacement des deux piscines destinées à l'accueil des cures, mais également l'amélioration de l'accueil des curistes, de l'accessibilité et des locaux techniques pour le traitement de l'eau thermale. Ce chantier fait bien évidemment partie d'une opération de requalification globale de cet équipement essentiel pour le territoire.</p> <p>La Régie autonome des thermes, créée en 2012 par la Communauté de communes des 3 vallées afin d'assurer la gestion de l'établissement, a vu dans la période de fermeture qui sera entraînée en 2026 par les travaux de rénovation des piscines, une opportunité de réaliser certains investissements complémentaires qui vont participer à cette requalification globale.</p> <p>Ces investissements concerneront deux opérations en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none">- la création d'un système de recyclage des boues thermales et l'amélioration de leur système d'acheminement et de distribution dans les cabines de soins ;- le remplacement des baignoires de cure et la modification du réseau de distribution de l'eau thermale afin de pouvoir proposer des soins à plus basse température. <p>En plus de permettre le remplacement de matériel vétuste et une montée en qualité de l'offre de soins thermaux de l'établissement, ces projets répondent à des grands objectifs prioritaires des politiques publiques.</p>

	s'inscrit en effet dans une démarche vertueuse d'économie circulaire, en permettant le recyclage par pasteurisation des boues thermales directement <i>in situ</i> ce qui entrainera une diminution de l'empreinte carbone liée au transport, de la consommation en eau et de la production de déchets. Quant au deuxième projet, il a vocation à améliorer l'accès aux soins thermaux en proposant une offre adaptée aux personnes souffrantes de pathologies qui les empêchent de s'exposer à de températures trop élevées et donc de bénéficier des soins actuellement proposés. Il comporte également une dimension vertueuse car le processus de refroidissement de l'eau thermale contribuera à l'apport de calories nécessaires au fonctionnement du pasteurisateur des boues.												
Localisation du projet	Etablissement thermal de Digne-les-Bains												
Coût prévisionnel (HT)	1 995 300,00 € HT Dont : 695 800,00 € pour le système de recyclage des boues 1 299 500,00 € pour le remplacement des baignoires et modification du réseau de distribution d'eau thermale												
Plan de financement prévisionnel - ressources (HT)	<table> <tr> <td>Fonds Européen</td> <td>1 197 180 € (60%) FEDER</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>399 060 € (20%) CDST</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>399 060 € (20%)</td> </tr> </table>	Fonds Européen	1 197 180 € (60%) FEDER	Etat	Région	Département	399 060 € (20%) CDST	Autres	Autofinancement	399 060 € (20%)
Fonds Européen	1 197 180 € (60%) FEDER												
Etat												
Région												
Département	399 060 € (20%) CDST												
Autres												
Autofinancement	399 060 € (20%)												
Calendrier prévisionnel de réalisation	2026-2027												
Pièces à joindre (selon le projet)	Plan de situation, plan de masse Avant-projet sommaire, esquisse Principaux postes de dépenses												
Remarques éventuelles												

REÇU EN PREFECTURE
 le 11/07/2025
 Application agréée E-legalite.com

Date, nom et signature du représentant légal :

24 juin 2025, Francis Kuhn, président de la Régie des thermes de Digne-les-Bains

Personne chargée du suivi : Véronique Lemer, Directrice de la Régie des thermes de Digne-les-Bains

Email : lemerv@thermesdignelesbains.com

Tél. : 04.92.32.58.48 / 07.86.43.59.64

Fiche à retourner à l'adresse suivante avant le 15 juillet 2025 :

Service Conseil aux Collectivités : pdem-conseil@le04.fr, 04 92 30 08 73

Cette fiche de renseignement permettra d'alimenter les échanges relatifs à la clause de revoyure des contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026 (avenant 2026). Elle ne fera pas l'objet d'un accusé de réception. Si l'opération est inscrite au contrat, cette fiche ne remplace pas le dépôt d'un dossier de demande de subvention.

